



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 16 février 2024
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 6
Nombre de représentés : 1

SÉANCE DU 23 février 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
1^{er} mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 00 en salle des Commissions à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 24-009

Modifications de l'organigramme par création d'un poste d'assistant socioéducatif à temps complet au sein du pôle social de Port-de-Bouc à compter du 1^{er} mars 2024

Administrateurs présents :

M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc,
Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,
M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),
Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,
Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),
Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).

Administrateurs représentés :

M. Denis NUNEZ - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL), représenté par M Marc DEPAGNE.

Administrateurs excusés :

M. Gaby CHARROUX, Maire de Martigues, Président du SIVU, Président du CIAS,
Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Vincent THERON** est nommé **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre d'un accroissement d'activité et d'une nouvelle répartition des missions, il convient de créer un poste supplémentaire d'assistant socio-éducatif à temps complet au sein du pôle social de Port de Bouc.

Cette création de poste prend également en compte les besoins futurs de la structure.

Ceci exposé,

VU le Code général de la fonction publique et notamment et notamment son article L313-1,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU l'avis du comité social territorial en date du 2 février 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Est créé un poste d'assistant socioéducatif à temps complet au sein du pôle social de Port-de-Bouc à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 23 février 2024.

Pour extrait conforme,

Vincent THERON
Secrétaire de séance

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente